

Avis de convocation / avis de réunion

BUROBOUTIC

SCPI au capital de 196 984 050 € au 31 décembre 2017
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
339 967 473 RCS NANTERRE
Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°17-01 en date du 27 janvier 2017 portant sur la note d'information

AVIS DE CONVOCATION
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018
statuant sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

La société FIDUCIAL GÉRANCE, en sa qualité de Société de Gestion de la société **BUROBOUTIC**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 19 juin 2018 à 14 heures 30
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

Aux fins de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 Fixation du capital au 31 décembre 2017.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2017 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports. Quitus à la Société de Gestion.
- 3 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 4 Affectation du résultat de l'exercice 2017.
- 5 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2017.
- 6 Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- 7 Désignation de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance.
- 8 Pouvoirs.

TEXTE DES RESOLUTIONS***Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire******PREMIERE RESOLUTION (Fixation du capital social au 31 décembre 2017). —***

L'Assemblée Générale,
statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,
arrête le capital social au 31 décembre 2017 à 196 984 050 €.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes annuels et quitus à la Société de Gestion). —

L'Assemblée Générale,
statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,
après avoir entendu :

- la lecture du rapport de la Société de Gestion,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,
- la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,

sur l'exercice clos le 31 décembre 2017,

1°/ approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par un bénéfice de 15 648 710,98 €

2°/ donne à la Société de Gestion quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

TROISIEME RESOLUTION (Quitus au Conseil de Surveillance). —

L'Assemblée Générale

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUATRIEME RESOLUTION (Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu :

- la lecture du rapport de la Société de Gestion,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 753 000,00 €;

2°/ décide

après avoir constaté que :

– le bénéfice de l'exercice s'élève à	15 648 710,98 €
– auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » qui, après imputation de l'écart comptable entre la P.G.R. et la P.G.E. de - 480 809,71 €, s'élève à	510 591,61 €
– formant ainsi un bénéfice distribuable de	16 159 302,59 €

de répartir une somme de **15 330 109,90 €** entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre ;

4°/ prend acte qu'après affectation de la somme de 318 601,08 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 829 192,69 €.

5°/ autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

CINQUIEME RESOLUTION (Approbation des valeurs réglementaires). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Conformément aux dispositions de l'article L214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à :

– valeur comptable :	259 003 618,84 €, soit 197,23 € par part
– valeur de réalisation :	294 933 997,45 €, soit 224,59 € par part

– valeur de reconstitution : 344 887 794,93 €, soit 262,63 € par part.

SIXIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions réglementées*). —

l'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir entendu :

— la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,

— la lecture du rapport du Conseil de Surveillance,

approuve les conventions qui y sont visées.

SEPTIEME RESOLUTION (*Election de membres du Conseil de Surveillance*). —

l'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant l'arrivée à échéance des mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs François LABORDE et Alain SCHMITT et des sociétés CARDIF ASSURANCE VIE et MANDDCIE,

1°/ approuve l'élection de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, parmi la liste des candidats ci-dessous;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

— Membres sortants se représentant

(*par ordre alphabétique*)

CARDIF ASSURANCE VIE

Société Anonyme

732 028 154 RCS PARIS

APE 6511Z

Siège social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS

Représentée par Monsieur Gilles SAINTE-CATHERINE

Détenant 84 600 parts

Monsieur François LABORDE

Né le 30 juillet 1957

Demeurant à NEUILLY SUR SEINE (92)

Détenant : 725 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Délégué régional du Groupe LA POSTE en Ile-de-France, précédemment Directeur Conseil interne au sein dudit Groupe

MANDDCIE

Société Civile

791 166 358 RCS PARIS

APE 6820B

Siège social : 5 Villa Mozart - 75016 PARIS

Représentée par Monsieur Hugues MISSONNIER

Détenant 1 548 parts

Monsieur Alain SCHMITT

Né le 14 novembre 1953

Demeurant à POINCY (77)

Détenant 100 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Gestionnaire de patrimoine

— Membres faisant acte de candidature

(*par ordre alphabétique*)

AAAZ

Société Civile Immobilière
490 714 458 RCS VERSAILLES
APE 6820B
Siège social : 2 Allée de Marivel – 96 avenue de Paris – 78000 VERSAILLES
Représentée par Monsieur Fabrice BLANC
Détenant 27 parts

ALCYON

Société à Responsabilité Limitée
381 588 201 RCS PARIS
APE 4339Z
Siège social : 10 rue Henri Poincaré – 75020 PARIS
Représentée par Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE
Détenant 3 parts

Monsieur Christian DESMAREST

Né le 08 avril 1961
Demeurant SAINT ISMIER (38)
Détenant 88 parts
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Ingénieur dans le secteur de la construction électrique – gestionnaire privé d'un (1) portefeuille de SCPI depuis plus de vingt-cinq (25) années

Monsieur Christian LEFEVRE

Né le 12 juillet 1950
Demeurant à LAVILLEDIEU (07)
Détenant 55 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Ingénieur financier CARDIF ASSURANCES - Conseil en gestion de patrimoine

Monsieur Alain POUCH

Né le 06 février 1951
Demeurant à MONTAUBAN (82)
Détenant 63 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Pharmacien retraité

HUITIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.